

Correspondance Répertoire
des métiers de la FPH

45C75
COMMUN AVEC RELATIONS USAGERS

Directeur·rice de la communication

→ DÉFINITION

Définir et mettre en œuvre la politique de communication, interne et externe, et la stratégie de mécénat (le cas échéant) de l'établissement en lien avec les différents interlocuteurs prenant part à la vie de celui-ci. Participer à la politique de communication du GHT. Rechercher et gérer les opérations de mécénat, le cas échéant

→ AUTRE APPELLATION

Directeur·rice
de la communication
et du mécénat

→ ACTIVITÉS

- Définition et mise en œuvre de la stratégie de communication et de la stratégie de mécénat et de fidélisation des donateurs, le cas échéant
- Élaboration et mise en place d'un plan de communication, y compris pour les situations de crise
- Conseils au chef d'établissement concernant l'identité de l'établissement et le positionnement de marque
- Pilotage de la production d'outils de communication 360
- Relais des politiques nationales de communication en matière de santé publique
- Relations avec les journalistes et tous types de médias, y compris en ligne
- Gestion et communication de crise
- Veille active sur les réseaux sociaux et mise en œuvre d'une stratégie pertinente
- Organisation et suivi d'opérations événementielles
- Encadrement d'équipe(s), gestion et développement des personnels
- Représentation du chef d'établissement dans la communication externe
- Recherche de financements
- Animation, suivi et préparation des instances d'un fonds de dotation, en lien avec le président, le cas échéant
- Veille informationnelle dans son domaine de compétence
- Participation aux gardes de direction



→ SAVOIR-FAIRE

- Définir, conduire et évaluer une stratégie, une politique
- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Élaborer et mettre en œuvre des méthodes et outils propres au domaine spécifique
- Développer des contenus pertinents pour véhiculer un message efficace
- Piloter, animer, communiquer et motiver une ou plusieurs équipes
- Évaluer, motiver et favoriser le développement des compétences professionnelles de ses collaborateurs
- Argumenter, négocier et convaincre dans une relation de confiance
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour sa réalisation
- Animer et développer un réseau professionnel

→ SAVOIR-ÊTRE

- Respect de la charte de l'éthique et de la responsabilité des directeurs de la FPH
- Aisance relationnelle, sens des relations humaines, sociales et de la diplomatie
- Capacité à innover ou à accompagner l'innovation et le changement
- Réactivité et disponibilité
- S'exprimer aisément et avec clarté en public
- Sens de la pédagogie
- Gérer ses émotions et son stress
- Capacité d'adaptation
- Intelligence des situations
- Sens de la confidentialité

→ CONNAISSANCES REQUISES

- Communication/relations interpersonnelles **(CA)**
- Techniques et règles de rédaction **(CA)**
- Mécénat, collecte de fonds **(CA)**
- Technologies de l'information et de la communication **(CA)**
- Gestion des situations sanitaires exceptionnelles/ gestion de crise **(CO)**
- Gestion administrative, économique et financière **(CO)**
- Éthique et déontologie professionnelles **(CO)**
- Santé publique **(CG)**
- Gestion des conflits et de la violence **(CO)**
- Organisation et fonctionnement interne de l'établissement **(CA)**

CONNAISSANCES APPROFONDIES (CA) : connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de deux à quatre ou cinq ans.

CONNAISSANCES OPÉRATIONNELLES (CO) : connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un ou deux ans.

CONNAISSANCES GÉNÉRALES (CG) : connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base et des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

→ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Relations professionnelles les plus fréquentes

Chef d'établissement, président de la CME, équipe de direction, chefs de service, encadrement, médias, leaders d'opinion, financeurs publics et privés, président du fonds de dotation

Nature et niveau de formation pour exercer le métier

- Niveau 6 ou supérieur
- École des hautes études en santé publique

Correspondances statutaires éventuelles

Catégorie A - encadrement supérieur

Passerelles

- Directions fonctionnelles
- Chefferie d'établissement